



Litige avec l'achat d'une voiture

Par miaoumixxx

Bonjour

J'ai acheté un véhicule en février 2026 à un professionnel à Saint Maur Défaussés.

Je me suis rendue compte qu'il y avait un vice caché

J'ai fait appel à ma protection juridique qui a missionné un expert

L'expert a établi un rapport en Mai 2026 que la voiture était dangereuse et qu'elle ne pouvait plus rouler suite à des désordres et réparations anarchiques.

La protection juridique a envoyé une mise en demeure pour

L'annulation de la vente du véhicule au vendeur, celui-ci n'a pas répondu au bout d'un mois.

La protection juridique m'a conseillé de faire appel à un conciliateur de justice. motif de la conciliation

ANNULATION DE LA VENTE

La conciliation est prévue le 1 septembre à 9H30

A ce jour je n'ai toujours pas reçu la carte grise?

Il manque l'ancienne carte grise, le COC certificat de conformité européen, le mandat d'immatriculation (cerfa 1357)

la preuve de dépôt de la demande d'immatriculation.

Dois-je porter plainte pour non remise de carte grise

Dois-je annoter ces effets manquants de la carte grise à la conciliation prévue le 1 septembre 2026

Que dois-je faire svp?

Merci de répondre à ces questions et pour votre aide précieuse

la conciliatrice ne sait pas me répondre, elle n'est pas avocate et juriste.

Par Prana67

Bonjour,

Pouvez-vous préciser quel est le vice caché et pourquoi vous avez acheté un véhicule sans papiers ?

Par miaoumixxx

Le litige est venu d'un problème de trappe d'essence défectueuse puis on a découvert que le véhicule avait été accidenté.

problème de corrosion qui endommageait le système de transmission et freinage donc véhicule qui est immobilisé

Le vendeur m'a remis seulement le CPI